

Compostage domestique

Les matières organiques représentent typiquement la moitié des ordures domestiques et, de ce fait, constituent une grande part de ce qui aboutit au site d'enfouissement. Pourtant, elles constituent une véritable ressource, une fois compostées. **Voici quelques informations pour vous outiller à faire du compostage domestique.**



Pourquoi composter?

Le compostage domestique est une manière facile, amusante et écologique de transformer les résidus alimentaires en compost. Les avantages d'une telle démarche sont multiples :

- **Bon pour l'environnement**
Cela réduit les émissions de gaz à effet de serre entraînées par la décomposition de la matière organique dans les sites d'enfouissement et permet d'assainir le sol en favorisant l'élimination de certains pathogènes et maladies contenus dans le sol.
- **Source d'économie d'argent**
Le compostage fournit un engrais de qualité, à peu de frais, et représente une alternative aux engrais chimiques.
- **Moins d'enfouissement**
Le compostage diminue la quantité de matières organiques à traiter, donc favorise une réduction des coûts de collecte, de transport et de traitement des matières résiduelles.
- **Activité éducative**
Réalisé en famille, le compostage domestique est une activité amusante et éducative pour découvrir les processus naturels et pour impliquer petits et grands dans le jardinage et la gestion de la cour arrière.

Comment composter?

Pour faire du compostage domestique, il est impératif de se fabriquer ou d'acheter un composteur adéquat. Ses caractéristiques principales sont les suivantes :

- **Pas de fond** : afin de permettre un contact direct avec le sol, et donc avec les vers et micro-organismes permettant le compostage, le composteur doit être ouvert sur le sol.
- **Circulation d'air** : les parois doivent être rigides et légèrement aérées, tandis que l'ouverture doit être assez grande pour permettre le brassage du compost et donc son aération.
- **Accès facile** : il doit y avoir une ouverture à l'avant pour permettre d'avoir accès au compost lorsqu'il est prêt pour la récolte.
- **Protection des intempéries** : le couvercle doit être assez étanche pour éviter que l'eau ou la neige y entre en grande quantité.

Pour en savoir plus, consultez ce document de Recyc-Québec : [Mini-guide sur le compostage domestique](#).

Programme de compostage domestique

La Ville offre un programme encourageant l'achat d'un composteur et une séance de formation gratuite, en collaboration avec Énergiecycle. Le Programme prévoit le remboursement de 50 % du montant d'achat avant taxes d'un composteur, jusqu'à concurrence de 50 \$, sur présentation de la facture. Il est aussi possible d'obtenir une aide financière allant jusqu'à 50 \$ pour l'acquisition des matériaux de construction nécessaires pour en fabriquer un. Deux composteurs seront acceptés par résidence.

Pour connaître les modalités du programme et obtenir le formulaire de remboursement, visitez le shawinigan.ca/programmes.

